

Mémo sur le compostage individuel

Ce que l'on peut composter

- Certains déchets de cuisine (épluchures, marcs de café, laitages, pains, fruits et légumes abîmés...)
- Certains déchets de jardin (tontes de gazons, feuilles mortes, fleurs fanées...)
- Les déchets de maison (plantes d'intérieurs, essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux...)

Ce que l'on ne peut pas composter

- les corps gras (sauces, huiles de friture...)
- Les pelures d'agrumes (citrons, oranges...)
- Les matières dures (coquilles de moules, noyaux, noisettes, noix...)
- Les débris grossiers (terre, sable, graviers...)
- Les matières souillées (litières usagées, produits chimiques...)
- Les grosses branches



Réduisez votre poubelle de 30% !
produisez un engrais naturel

Les façons de procéder

Le compostage en bac : En bois ou en plastique et de différentes tailles, il est plus esthétique que le compostage en tas et ne subit pas de contraintes météorologiques (pluies, gels...)



Le compostage en tas : Utile pour les grands jardins de plus de 1000m²

Les règles d'or pour faire du bon compost

- Aérer le compost (une fois par mois environ)
- Broyer les branches et morceaux volumineux
- Surveiller l'humidité (le compost doit être humide, comme une éponge pressée, mais sans excès)
- Mélanger les différents types de déchet :
 - Carbonés (bruns et secs) et Azotés (verts et humides)
 - Gros et fins



Plus d'infos sur www.agglo-boulonnais.fr ou au N° Vert 0800.072.772